

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 38-2015/APS

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

**DÉLIBÉRATION**

**approuvant le cumul des fonctions de président du conseil  
d'administration et de directeur général de la société  
d'économie mixte de Tina**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de commerce de Nouvelle-Calédonie et notamment son article L. 225-51-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-1 ;

Vu la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 8 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération modifiée n° 127-90/APS du 28 décembre 1990 relative à la participation de la province Sud à la création d'une société d'économie mixte et habilitant le président à passer tous actes nécessaires ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte de Tina ;

Vu le rapport n° 1544-2015/APS du 28 août 2015 ;

Entendu le rapport n° 20-2015/RAP-COM de la commission du développement économique en date du 9 septembre 2015,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2015, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** L'assemblée de la province Sud approuve le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société d'économie mixte de Tina.

**ARTICLE 2 :** Les représentants de la province Sud au conseil d'administration de ladite société sont autorisés à donner leur accord à ce cumul de fonctions.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.